

## **COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 20 JUIN 2014**

**Présents** : M. Jean-Pierre CHATELAIN - M. Laurent DUCHATEAU – Mme. Isabelle PERRON-BEAUCLAIR - M. Pascal LAMOTTE - Mme Lydie CRESPIEN - M. Christophe MORLET - Mme Adeline POILVET - M. Hervé BOULENGER - M. Philippe GARRIC - M Bruno LOUIS - Mme. Alexia LEROY - Mme Joëlle LE MOULEC - M. Jean-Claude MELLARÉ.

**Absents excusés** : M. Christophe ROULAND donne pouvoir à Mme Isabelle PERRON-BEAUCLAIR,  
M Thierry PAIMPOL

**Secrétaire de séance** : Adeline POILVET

Début de la séance 18h.

Le Compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, suite à un mail reçu en Mairie, le conseil doit délibérer suite à la convention signée pour l'assistance technique aux exploitants de station d'épuration.

***Demande d'ajout accordée à l'unanimité.***

### **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COLLÈGE SÉNATORIAL**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le 20 juin 2014 est une date imposée afin de désigner les délégués qui voteront le 28 septembre prochain pour les sénatoriales. Monsieur le Maire explique en quoi consiste ce vote et procède à l'élection.

#### **Election des délégués :**

*Nombre de votants : 13*

1 vote blanc

Suffrage exprimés : 12

Majorité absolue : 7

#### **Sont élus à la majorité absolue :**

Madame PERRON-BEAUCLAIR : 12 voix

Monsieur CHATELAIN Jean-Pierre : 11 voix

Monsieur DUCHATEAU Laurent : 11 voix

**Ne sont pas élus** : Monsieur LAMOTTE Pascal : 1 voix

#### **Election des suppléants :**

*Nombre de votants : 14*

1 vote blanc

Suffrage exprimés 13

Majorité absolue : 7

**Sont élus à la majorité absolue :**

Monsieur MORLET Christophe : 11 voix

Monsieur ROULAND Christophe : 11 voix

Monsieur LAMOTTE Pascal : 10 voix

**CRÉATION POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>ème</sup> CLASSE:**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste à 18h.

Madame LE MOULEC demande si un emploi à 18h est nécessaire.

Monsieur le Maire explique qu'il y a de nouveaux dossiers à mettre en place et notamment la dématérialisation et qu'il est nécessaire d'avoir un poste pour l'accueil du public.

Monsieur GARRIC demande quel est le coût de cette ouverture de poste pour la commune.

Madame POILVET et Monsieur MORLET soulignent que la population de Boissey-le-Châtel augmente et qu'effectivement le poste d'accueil correspondant aux 18 heures de permanence Mairie s'avère nécessaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

→ *Approuve la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.*

Monsieur LOUIS demande si les horaires de la Mairie sont modifiables.

Monsieur le Maire n'y est pas opposé

**DÉSIGNATION D'UN ÉLU pour siéger à la CLECT :**

Monsieur le Maire explique ce qu'est la CLECT.

**La composition de la CLECT :**

Aux termes de l'article 1609 *nonies* C, cette commission est créée par l'organe délibérant de l'EPCI qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque commune membre de l'EPCI doit disposer d'au moins un représentant au sein de la Commission et cet élu doit être délégué communautaire. Dès lors, celle-ci compte nécessairement au minimum autant de membres que l'EPCI compte de communes membres.

**Le rôle de la CLECT :**

Le rôle de la CLECT est d'établir un rapport qui évalue pour chaque compétence transférée le coût de la compétence qui ne sera plus supporté par la commune et qui sera désormais pris en charge par la Communauté de communes.

Etant donné que l' élu doit être délégué communautaire, Monsieur le Maire propose Monsieur DUCHATEAU.

Monsieur DUCHATEAU explique ce qu' est le transfert de charges.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l' unanimité :**

*→ Accepte la nomination de Monsieur DUCHATEAU pour siéger au CLECT.*

#### **ADMISSION EN NON VALEUR :**

Monsieur le Maire explique ce qu' est une admission en non valeur, et dans le cas présenté il s' agit d' une dette de transport scolaire. C' est la décision de ne pas poursuivre, provisoirement, le recouvrement d' une créance en raison de l' insolvabilité ou de l' absence du débiteur`` (Admin. 1972).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

*→ Approuve l' admission en non valeur*

*Monsieur MORLET vote contre.*

*Messieurs GARRIC et BOULENGER s' abstiennent.*

#### **ATTRIBUTION D' INDEMNITÉ DU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire explique en quoi consiste cette indemnité et que le taux est voté pour toute la durée du mandat.

Monsieur LOUIS demande ce qu' est un receveur municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

*→ Approuve l' indemnité du receveur municipal*

*Monsieur MORLET s' abstient.*

#### **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CNAS :**

Action sociale au service des personnels territoriaux.

Association loi 1901, le Comité National d' Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales constitue un outil précieux pour les responsables des structures locales. Il leur propose en effet une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d' établissements publics. Organisme paritaire et pluraliste, le CNAS a été créé en 1967. Il a obtenu le label qualité ISO 9001 d' AFNOR Certification en 2014.

Monsieur le Maire explique qu' il faut désigner des délégués locaux (élus et agents) pour la durée du mandat de 2014 à 2020.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame PERRON-BEAUCLAIR comme déléguée élue et Madame FAURE comme déléguée agent.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l' unanimité :**

*→ Approuve la désignation de Madame PERRON-BEAUCLAIR et Madame FAURE.*

### **DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE :**

Monsieur DUCHATEAU explique qu'il faut procéder à une décision modificative budgétaire en ce qui concerne le chapitre 22 les dépenses imprévues. En effet les dépenses imprévues ne doivent pas excéder 7.5% des dépenses réelles et non des dépenses totales. Etant donné qu'il faut changer de chapitre le conseil doit voter.

Monsieur DUCHATEAU propose de transférer 500 € au compte 6065 pour la bibliothèque et 2 500 € au compte d'investissement 2152, installations de voirie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

→ *Approuve la décision modificative.*

### **CONVENTION POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'ÉPURATION**

Cette convention a pour objectif de rendre les prestations d'assistance technique départementales conformes à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques votée en décembre 2006.

Si conformément à la loi, un tarif et un seuil de recouvrement sont définis dans la convention, les prestations resteront gratuites pour l'ensemble des maîtres d'ouvrage selon le vœu des élus du département

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

→ *Autorise Monsieur le maire à signer cette convention.*

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire félicite le nouveau comité des fêtes pour l'organisation de la fête de Boissey qui a eu un franc succès ainsi qu'un superbe feu d'artifice.
- Il félicite également la nouvelle équipe de l'OMS et le succès qu'il a rencontré la manifestation des 10 bornes. Monsieur le Maire déplore que M MÉLLARÉ ait lâché l'OMS avant la manifestation. M MÉLLARÉ répond que la course a eu 20% de participants en plus donc son départ ne l'a en rien affecté. M GARRIC souhaite que l'on remercie M MÉLLARÉ pour toutes ces années de bénévolat.
- AFFAIRE LEICHER : Monsieur le Maire s'est de nouveau rendu au tribunal le jeudi 19 juin concernant cette affaire. M FERREIRA ne souhaite pas laisser le bénéfice d'une récolte supplémentaire à Monsieur LEICHER car tous les rendez-vous sont déjà pris avec les différentes entreprises pour commencer les travaux. M LEICHER demande une indemnité 2 000 €/hectares et non plus 1 000 € comme il l'avait demandé lors de la première comparution. Devant l'étonnement du juge et des assesseurs, Monsieur LEICHER renonce au doublement de son indemnité et s'engage à libérer la réserve foncière communale dès la récolte de l'été 2014 levée. M LEICHER accepte en contre partie une indemnité fixée à 1 000 € l'hectare et renonce à plus amples prétentions et demandes.
- LES RYTHMES SCOLAIRES :  
Des activités de 2 fois 1h30 seront proposées le mardi et le vendredi sur le temps périscolaire. La garderie du mercredi de 11h45 à 13h est proposée et Monsieur le Maire explique la complexité du périscolaire qui est une compétence communautaire. Il faut 2 personnes pour encadrer les enfants, une pour les moins de 6 ans et une pour les + de 6 ans. Monsieur LOUIS

demande si le temps du mercredi peut être considéré comme de la récréation. Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas possible.

**Les commissions municipales s'organisent doucement, Monsieur le Maire propose de faire un point en septembre. Monsieur GARRIC regrette qu'il n'y ai pas eu de réunions de commissions depuis la mise en place de celles-ci.**

- INTERVENTION de M LAMOTTE :  
*Pour la commission Urbanisme:*

Enumération des membres: M. le Maire, Mme. Le Moulec, M. Garric et M. Paimpol. Plusieurs chantiers sont à réaliser sans considérer le travail habituel qui consiste à recevoir les habitants et à instruire les différentes demandes.

- La rétrocession des voiries pour les lotissements
- La mise en place des plans réseaux et récolement
- La mise en place d'un PLU pour remplacer le POS. Loi ALUR :

Des dates butoirs sont déjà mises en place, notamment sur la caducité des POS au 31 décembre 2015.

Il n'y a pas à discuter, c'est une obligation sinon nous retomberions à terme à la gestion de notre commune par les services de l'état. Le coût d'environ 30000 euros est à supporter par la collectivité locale mais il existe des subventions.

Nous sommes actuellement en discussion avec d'autres communes afin de travailler ensemble pour diminuer le coût

- Madame LE MOULEC demande où en sont les dossiers d'exonération et de label vus au dernier conseil municipal. Monsieur GARRIC ne comprend pas que le dossier de la maison Label BBC ai pu être présenté au Conseil sans ce fameux Label. M CHATELAIN explique que les propriétaires étaient persuadés être en possession du label alors qu'il ne s'agissait que d'une attestation du constructeur. Ils se sont retournés contre le constructeur. L'affaire est en cours.

*Pour la commission Travaux*

Rappel des membres: M. le maire, M. Duchateau, M. Boulenger, M. Louis, M. Méllaré, M. Paimpol

Les principaux objectifs dans un premier temps sont :

- La rénovation d'une classe primaire
- La rénovation d'un logement communal
- La rénovation d'un plancher du chœur de l'église
- La réalisation d'un puits de comptage à la station d'épuration

Ce qui a été réalisé :

- Le changement d'un moteur de volet roulant qui était HS à l'école primaire
- Le changement d'un moteur de volet roulant qui était HS à l'école maternelle
- La pose d'un volet roulant motorisé dans le bureau de la secrétaire de mairie

En cours :

- La pose d'un éclairage public dans la sente des canadiens
- La pose d'un parquet flottant dans la chambre de Mme Osmont qui est une de nos locataires
- Le remplacement d'un mat d'éclairage public accidenté rue de la Pergantière, qui est un reliquat de l'année 2013

Pendant les congés scolaires de cet été ce qui va être réalisé :

- Le faux plafond de la classe de CP (en attente de devis)
- La pose de l'éclairage de cette classe (devis en Mairie)
- La peinture de la classe sera réalisée par les employés
- Pose de la gravelle devant l'arsenal des pompiers

Dans cette commission, il faut prévoir :

- Une sous-commission de sécurité
- Une sous-commission du cimetière
- Une sous-commission de fleurissement
- Egalement au retour des congés je contacterai tous les membres afin d'affiner tout cela et de répartir les différentes tâches comprises dans ces sous-commissions.

- TRAVAUX : M GARRIC demande s'il est possible de retirer les tags qui sont sur le transformateur EDF sente de l'église.
- Monsieur LOUIS intervient au niveau sécurité, il ya des éléments métalliques qui dépassent du sol rue des Canadiens, c'est très dangereux. Monsieur CHATELAIN explique que le personnel est actuellement dans le fleurissement et qu'il ya beaucoup de retard de pris. Monsieur LOUIS estime que la sécurité est plus importante que le fleurissement, Madame POILVET partage son point de vue.
- Résidence des Canadiens : Monsieur le Maire informe que la famille qui posait problème à donné son préavis et le logement sera vacant à compter de septembre.
- Monsieur le Maire procède à la lecture de plusieurs courriers :
  - l'arrête préfectoral accordant l'honorariat à M BERTHOU. Il propose l'organisation d'une cérémonie officielle en septembre ou octobre.
  - Une lettre de Monsieur QUESTEL, annonçant sa décision de conduire une liste de rassemblement pour les élections sénatoriales du 28 septembre prochain.
  - Un courrier de Monsieur LONCLE qui félicite la nouvelle équipe mise en place.
  -
- Madame PERRON-BEAUCLAIR fait un compte rendu sur ses différentes commissions

Elle demande quand débiteront les travaux de l'école, elle souhaite être présente car la dernière fois suite aux travaux les classes étaient dans un état déplorable et elle souhaite que ça ne se reproduise pas. Aussi elle ajoute que la chasse d'eau de la salle communale coule souvent.

Madame LE MOULEC remercie Monsieur le Maire d'avoir prêté la salle pour le repas annuel de la gym et signale l'état très dégradé de cette salle. Monsieur CHATELAIN ne souhaite pas engager des travaux, la commission de sécurité a validé les installations actuelles fin 2013 et pour une durée de 5 ans. Madame PERRON-BEAUCLAIR signale qu'il y a des trous sur les trottoirs devant l'épicerie et la boucherie elle précise que le CCAS souhaite travailler sur les plans canicule, grand froid et souhaite mettre en place une permanence sociale.

- Monsieur LOUIS signale une vitesse excessive des Pompiers allée Filochard

- Monsieur BOULENGER informe que certaines personnes tondent jusqu'à 20h le soir, demande s'il existe un arrêté.
- Monsieur MÉLLARÉ : demande s'il est possible de couper l'arbre devant chez Madame MASSELIN comme tous les ans, M PARIS lui a signalé un affaissement de voirie en face de chez lui et M PETIT rencontre de réels soucis d'inondations lorsqu'il ya des orages.
- Monsieur MÉLLARÉ demande s'il est possible de baisser le prix de l'eau assainie de 1.20 € à 1 € le m<sup>3</sup> étant donné le budget plus que confortable de l'assainissement. Monsieur LAMOTTE rappelle que les canalisations sont vieillissantes et le jour où il faudra les changer nous pourrons utiliser cet argent.
- Monsieur GARRIC explique que M LEPLEY est confronté à des inondations importantes lors de fortes précipitations. L'eau s'écoule du champ cultivé en aval. Monsieur le Maire est au courant de la situation et s'est rendu sur place. Il est prévu de provoquer une réunion avec l'exploitant et le propriétaire.

Fin de la séance 21h35